

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 408 Vendredi 30 Octobre 2020 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG.

Membres du BEX excusés : Peggy DICKENS, Anne-Laure VIARD, Bernard DUROURE, Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances	<p>BEx distanciel le mercredi 12 novembre à 18 h 30, BEx distanciel le jeudi 26 novembre à 18 h 30,</p> <p>Présences en Assemblée Générale en région : 14 novembre Bourgogne Franche Comté distanciel : Jean ZOUNGRANA, Ludovic ROYE, Olivier BAYLE 14 novembre Ile de France, distanciel : Emmanuel GIRARD, Céline RECULET, 22 novembre Grand Est, distanciel : Jean ZOUNGRANA, Ludovic ROYE, 6 décembre Normandie, distanciel : (Jean ZOUNGRANA)</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Reprise de l'ordre du jour du Conseil Fédéral	<p>Modification de l'ordre du jour du Conseil Fédéral : Suppression de la modification de l'annexe 5, du vote sur la Charte de Déontologie déjà validée lors d'un précédent conseil, et de la validation du règlement Stand-Up-Paddle, Ajout de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2020, Avancement de l'AG Ordinaire au 20 mars,</p>
2. Demande d'Agrément SAS 7 Aventures (74)	<p>7 Aventures est une SAS créée en 2013. Elle se situe en Auvergne Rhône-Alpes à La Vernaz (74). La structure propose du raft, de la nage en eau vive, du stand up paddle et du canyoning en eau vive. Du dragon boat (ainsi que dragon ladies) et du SUP en eau calme. Elle propose également des activités d'escalade, VTT, Randonnée, Tir à l'arc, via ferrata et accrobranche. Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEX,</p>

<p>3. Demande d'Agrément An-RAFTING Haute-Savoie (74)</p>	<p>An-RAFTING Haute-Savoie est une SARL qui a été créée en 2011. Elle se situe en Auvergne Rhône-Alpes à Thonon-les-Bains (74). La structure propose du raft, de la nage en eau vive et du canyoning ainsi que du VTT. Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>4. Demande d'Agrément An-RAFTING Morvan (58)</p>	<p>An-RAFTING Morvan est une SARL qui a été créée en 2013. Elle se situe en Bourgogne Franche Comté à Saint Martin du Puy (58). La structure propose du raft et de la nage en eau vive. Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>5. Demande d'Agrément An-RAFTING Savoie (73)</p>	<p>An-RAFTING Savoie est une SARL qui a été créée en 2011. Elle se situe en Auvergne Rhône-Alpes à Aime (73). La structure propose du raft, de la nage en eau vive et du canyoning ainsi que du VTT. Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>6. Demande d'Agrément Arc Aventures (73)</p>	<p>Arc Aventures est une EURL créée en 2009. Elle se situe en Auvergne Rhône-Alpes à Bourg Saint Maurice (73). La structure propose du raft, de la nage en eau vive et du canyoning. Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>7. Demande d'Agrément Centre H²O Sports & Evolution 2 (73)</p>	<p>Centre H²O Sports & Evolution 2 est une SAS créée en 2000. Elle se situe en Auvergne Rhône-Alpes à Landry (73). La structure propose du raft, de la nage en eau vive, du kayak de haute rivière et du canyoning en eau vive. En eau calme, elle fait du Stand Up Paddle. Elle a également des activités de pleine nature complémentaires : VTT et course d'orientation. Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>8. Demande d'Agrément Nunayak (74)</p>	<p>Nunayak est une SARL qui a été créée en 2006. Elle se situe en Auvergne Rhône-Alpes à Sixt Fer à Cheval (74). La structure propose du raft, de la nage en eau vive, du canyoning ainsi que de la randonnée en eau vive et en eau calme. Elle met à disposition des SUP en eau calme et propose des offres de spéléo, escalade et VTT. La structure accueille également des publics en situation de handicap (les 4) et organise des raids multisports. Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>9. Demande d'Agrément Ohlala Eaux Vives (64)</p>	<p>Ohlala Eaux Vives est une entreprise individuelle qui a été créée en 2008. Elle se situe en Nouvelle Aquitaine à Montaut (64). La structure propose du raft, canoraft, airboat, mini-raft, du freestyle, du SUP en rivière, de la randonnée eau</p>

	<p>vive et de la nage en eau vive. Elle accueille également des personnes en situation de handicap (les 4). Ohlala Eaux Vives organise aussi des découvertes au fil de l'eau dont l'objectif est l'étude du milieu « rivière » au travers de la faune, la flore, le cycle de l'eau et la pollution notamment.</p> <p>Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>10. Demande d'Agrément Quey'raft (05)</p>	<p>Quey'raft est une EURL créée en 1997. Elle se situe en Provence Alpes Côte d'Azur à Château Queyras (05). La structure propose du raft et du kayak de haute rivière.</p> <p>Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>11. Demande d'Agrément Raoul Rafting (04)</p>	<p>Raoul Rafting est une micro entreprise créée en 2016. Elle se situe en Provence Alpes Côte d'Azur à Castellane (04). La structure propose du raft, du kayak de haute rivière et du canyoning. En eau calme, le support SUP est proposé.</p> <p>Aucun avis du CRCK, car la demande est liée à l'opération spéciale menée sur fin 2020 en direction des structures professionnelles (raft, stades d'eaux vives) démarchées entre juillet et septembre.</p> <p>Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
<p>12. Demande d'Affiliation ASSOCIATION DES JEUNES DE SAINT FELIX (Guadeloupe)</p>	<p>ASSOCIATION DES JEUNES DE SAINT FELIX est une association loi 1901 qui a été créée en 1978. Elle se situe à Le Gosier en Guadeloupe, territoire d'outre-mer. L'association est une maison des jeunes (activités sportives, culturelles et artistiques). Elle est située auprès d'un plan d'eau calme (l'Anse du Mont) qui présente un potentiel idéal pour l'exploitation optimale de l'activité canoë kayak. Son objectif est de démocratiser les activités de la mer en incitant la population à pratiquer une activité nautique. Le projet prévoit de l'initiation au kayak et au stand up paddle pour l'ensemble de la population et il est soutenu par les collectivités territoriales.</p> <p>Le Comité régional de la Guadeloupe et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Affiliation de cette structure par le BEx,</p>
<p>13. Demande d'Agrément SPORSICA (20)</p>	<p>SPORSICA est une association loi 1901 qui a été créée en 2006. Elle se situe sur le territoire Corse à Sainte Lucie de Porto Vecchio. L'association propose des activités de pleine nature en particulier des activités nautiques (kayak de mer, kayak surf et disciplines associées) et de moyenne montagne pour favoriser la découverte du milieu environnemental, le sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable.</p> <p>Pour les activités nautiques, elle organise des sorties encadrées et de la location de matériel. Cela va de l'initiation, au perfectionnement, aux randonnées côtières ou encore aux balades.</p> <p>Le Bureau Exécutif valide directement cet agrément en l'absence de Comité régional.</p>

	→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,
14. Demande d'Agrément TOM RAFTING (65)	<p>TOM RAFTING est une entreprise individuelle qui a été créée en 2007. Elle se situe en Occitanie à Villelongue (65). L'entreprise propose du raft, de la nage en eau vive, de la randonnée eau calme et eau vive ainsi que du kayak de haute rivière.</p> <p>Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
15. Demande d'Agrément Ur Bizia Rafting (64)	<p>Ur Bizia Rafting est une SARL qui a été créée en 1991. Elle se situe en Nouvelle Aquitaine à Bidarray (64). La structure propose du raft, de la nage en eau vive et du SUP en rivière et eau calme.</p> <p>Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
16. Demande d'Agrément Vénéon Eaux Vives (38)	<p>Vénéon Eaux Vives est une SARL créée en 1986. Elle se situe en Auvergne Rhône-Alpes à St Christophe en Oisans (38). La structure propose du raft, de la nage en eau vive, du slalom ainsi que du kayak polo.</p> <p>Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>
17. Annexe Descente 2021	<p>Propositions des nouvelles Annexes 2021 au Règlement Sportif Descente.</p> <p>→ Approbation de ces Annexes par le BEx.</p>
18. Instruction ITO's Slalom 2021	<p>En liaison avec la CNJA et la CNA Slalom, une liste de juges internationaux pour le slalom est proposée au BEx.</p> <p>→ Approbation de ces nominations par le BEx,</p>
19. CR CNA Dragon Boat du 7 Octobre	<p>Un point a été fait par la CNA Dragon Boat à la fois sur la reprise des activités et pour l'organisation de l'année 2021.</p> <p>→ Approbation de ce compte-rendu par le BEx,</p>
20. La diffusion en live-streaming des compétitions et manifestations fédérales	<p>La FFCK a été approchée par SPORTALL, une start-up spécialisée dans la diffusion digitale et la valorisation de contenus audiovisuels sportifs sur internet, en vue de finaliser un partenariat de diffusion de contenus de canoë-kayak sur leurs différents supports.</p> <p>SPORTALL propose aux fédérations sportives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une application à destination du grand public qui permet d'accéder en ligne à toutes sortes de contenus audiovisuels en direct (live) ou en vidéo à la demande. Cette application est téléchargeable via internet sur téléphones mobiles, tablettes, téléviseurs connectés, etc... - Des outils et services de captation vidéo ainsi qu'un réseau de sociétés de production et de techniciens audiovisuels,

	<ul style="list-style-type: none"> - Une plateforme technologique de back office pour gérer l'ensemble des contenus des fédérations partenaires : éditorialisation, promotion, diffusion des contenus. <p>Une douzaine de fédérations sportives sont aujourd'hui partenaires, dont les fédérations françaises de natation, lutte, escalade, badminton, handisport, ski. Cette solution a été expérimentée lors des OPEN DE FRANCE de course en ligne avec succès.</p> <p>→ Le BEx est favorable à la signature de ce partenariat pour une première année, ce qui permettra de toucher un public jeune, sur toutes nos formes de pratique et de nous obliger à progresser en matière audiovisuelle.</p>
21. Suites tempête Alex	<p>Le Canoe Kayak Club de la Roya à Breil-sur-Roya dans les alpes maritimes fait partie des structures touchées par la tempête Alex qui a traversé la France fin septembre. Tout le matériel navigable a été emporté par les eaux lors de cette tempête (40 embarcations de kayak d'initiation, slalom, descente, rodéo et 4 canoës) ainsi qu'une remorque, les pagaies, casques et les combinaisons néoprènes.</p> <p>À la suite de l'étude du dossier par les services et l'état du matériel récupéré, il est décidé que la FFCK participera à hauteur de 50% sur un devis de l'Eshop, pour une remorque, 20 bateaux polyéthylènes, les gilets, jupes et pagaies correspondants. Ce devis a été effectué en accord avec le Club. Le principe est d'aider comme cela a été fait pour les clubs de la Guadeloupe ravagés par l'ouragan en 2017.</p> <p>Un appel aux dons de matériel pourrait être lancé afin que des clubs puissent leur donner du matériel inutilisé.</p> <p>Enfin la FFCK prendra aussi à sa charge le coût de l'affiliation pour 2021.</p>
22. Annexe Raft	<p>Après avoir produit uniquement des annexes en 2020, un premier règlement sportif a été créé en 2021. Pour les annexes 2021, il s'agit uniquement des annexes 2020 revues et adaptées pour correspondre à nos formes usuelles du règlement sportif et de ses annexes.</p> <p>→ Approbation de ces Annexes par le BEx.</p>

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
1. Diffusion de l'information	<p>Le BEx demande aux services du siège fédéral, de faire une étude sur la question de la diffusion des informations en direction du grand public, de nos structures, et de nos adhérents, s'agissant d'éléments comme les Comptes-rendus du Bex et du Conseil Fédéral, des fiches de candidature au Conseil Fédéral et au BEx, les décisions disciplinaires, etc.</p> <p>Il est demandé aux services, de faire des propositions de solutions.</p>

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. COVID

Depuis l'annonce du Président de la République et du Premier Ministre, le décret en date du 29 octobre « prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire » est paru.

Les principales informations à retenir du décret, applicables jusqu'au 1er décembre, sont que les activités nautiques sont interdites sur les lacs et plans d'eau. Au regard des informations dont la FFCK dispose à ce jour, elle considère que la pratique individuelle des sports de pagaie est interdite, nos formes de pratique ne permettant pas de respecter la règle d'éloignement maximal d'1 km du domicile.

A ce titre et à partir du 30/10/2020, les clubs, membres agréés et comités ne peuvent plus organiser :

- Les initiations, animations et entraînements à destination de leurs adhérents,
- Les prestations de location et encadrées à destination d'individuels ou de groupes,
- Les réunions, les rassemblements, les animations, les temps de la vie associative,
- Les compétitions et manifestations,
- D'une manière générale, l'accueil du public.

Le décret définit un certain nombre de dérogations qui permettent à nos structures, en fonction des publics qu'elles accueillent, de poursuivre une activité organisée en présentiel. Ce sont :

- Les sportifs de haut-niveau (listes ministérielles Elite, Senior, Relève, Espoir) et toutes les athlètes du PPF,
- Les stagiaires de la formation professionnelle et les étudiants STAPS,
- Les élèves dans le cadre scolaire (EPS) et périscolaire,
- Les personnes pratiquant sur prescription médicale,
- Les personnes en situation de handicap : le handikayak,
- Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle.

Les ERP sont fermées et les collectivités territoriales pourraient être tentés de fermer toutes les structures pour le haut niveau. Ces activités physiques sont autorisées comme activités professionnelles, pour les cadres professionnels et pour les athlètes de haut-niveau.

Les aides financières comme le chômage partiel, sont maintenues.

Un fond de compensation pour les licences, a été demandé par nos fédérations.

Une lettre ouverte du CNOSF co-signée par notre fédération et bon nombre d'autres fédérations a été transmis à Madame la Ministre des Sports.

Fin du BEX à 20 h 55

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral